

AUSTRALIE

Proposition relative au champ d'application d'un traité
d'interdiction complète des essais nucléaires

Poursuivant l'objectif d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui interdirait toutes les explosions nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais, la délégation australienne propose, pour le champ d'application d'un futur traité, le projet d'article ci-après :

Article premier

1. Chaque Partie au présent Traité s'engage à n'effectuer aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire, ni aucune autre explosion nucléaire.
2. Chaque Partie au présent Traité s'engage, en outre, à s'abstenir de provoquer, d'encourager, d'aider ou autoriser l'exécution de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire, ou d'y participer de quelque autre manière que ce soit.
3. Chaque Partie au Présent Traité s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire et empêcher, en tous lieux relevant de sa juridiction ou de son contrôle, toute activité qui constituerait une violation des dispositions du Traité.